



L'ÉCHO MUNICIPAL

JUILLET 2006

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p. 1	Les Ormes	p.21 et 22
Les Conseils Municipaux	p. 2 à 11	(Hier et aujourd'hui)	
Rapport sur l'Eau	p. 12 et 13	Pages Pratiques	p. 23 et 24
Commission des Fêtes	p. 14 et 15	Infos Jeunes	p. 25
Les Jardins de la Voulzie	p. 16 et 17	Pages Santé	p. 26 et 27
La Réserve Naturelle	p. 18	La Vie des Associations	p. 28 à 32
L'Ecole	p.19 et 20	Informations Générales	p. 33 et 34

Rédaction, diffusion Mairie des Ormes-sur-Voulzie 77134 - ☎ 01 64 01 77 73 - Courriel : mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr



**13
JUILLET
2006**

Le mot du Maire

Ce journal, rédigé, mis en page et édité en 400 exemplaires est le fruit d'un travail considérable effectué par la commission de l'information. Je tiens à la remercier sincèrement.

Vous retrouverez vos rubriques habituelles et diverses informations qui je l'espère vous seront utiles.

En cette saison estivale, voire caniculaire, il ne faut pas oublier les personnes isolées, c'est une nécessité et un devoir. Si vous avez besoin d'un service ou en cas de problème, téléphonez à la mairie au 01 64 01 77 73 aux heures d'ouverture les lundis, mercredis, vendredis et samedis matins. *(Voir page 33)*

Je remercie encore une fois toutes les personnes bénévoles des associations pour leur travail remarquable et indispensable à la bonne organisation des fêtes communales qui animent notre village.

Une pensée respectueuse aux futurs retraités Madame et Monsieur LEFEVRE que je remercie pour leur dévouement envers nos enfants. Je leur souhaite un repos bien mérité.

Je profite de l'occasion pour féliciter nos jeunes qui ont obtenu leurs examens.

Le Conseil Municipal, les Agents Communaux et moi-même, vous souhaitons de très bonnes vacances.

Gilles VITU



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AVRIL 2006

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames VERNET P., BOISSY C., DE NATALE G., GHISLAIN G., CANZIANI M., MAURY Y., FRANCOIS P., SALANSON M-C., PICOT M., PIONNIER J-J., LOPEZ D'AZEVEDO J., DELCROIX M.

Compte de gestion 2005 de la Commune (M14)

Le conseil vote le compte de gestion 2005 de la Commune dressé par Mr J-F. LEGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 165 714,84 € (à l'unanimité).

Compte administratif 2005 de la Commune (M14)

Le compte administratif 2005 de la Commune dressé par Monsieur Gilles VITU, Maire, donne les résultats suivants :

- déficit d'investissement	34 242,84 €
- excédent de fonctionnement	259 306,61 €
- restes à réaliser (dépenses)	200 500,00 €
- restes à réaliser (recettes)	<u>138 900,00 €</u>
- Résultat de clôture	165 714,84 €

Sous la présidence de Madame BOISSY, le Conseil vote à l'unanimité le Compte Administratif 2005 de la Commune (Monsieur le Maire étant sorti).

Affectation du résultat d'exploitation 2005 (Commune)

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2005 de la Commune, comme suit :

34 242,84	à l'investissement (compte 1068)
61 600,16	aux restes à réaliser (compte 1068)
165 714,84	au fonctionnement

Budget primitif 2006 de la Commune (M14)

Le Conseil vote à l'unanimité le budget 2006 communal qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- fonctionnement	726 865 €
- investissement	503 043 €

4 taxes locales

Le Conseil vote, à l'unanimité, les taux des 4 taxes locales pour 2006, comme suit :

TH = 4,72%

TFB = 11,72%

TFNB= 28,57%

TP = 6,52%

Compte de gestion 2005 Eau (M49)

Le Conseil vote le compte de gestion 2005 de l'Eau dressé par Monsieur J-F. LEGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 51 761,15 €.

Compte administratif 2005 Eau (M49)

Le compte administratif 2005 de l'eau, dressé par Monsieur Gilles VITU, Maire, donne les résultats suivants :

- excédent d'investissement	42 454,22 €
- excédent de fonctionnement	9 306,93 €
- résultat de clôture	51 761,15 €

Sous la présidence de Madame BOISSY, le Conseil vote à l'unanimité le compte administratif 2005 de l'eau (Monsieur le Maire étant sorti).

Affectation du résultat d'exploitation 2005 (Eau)

Le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2005 de l'Eau, soit 9 306,93 € comme suit : 9 306,93 € à l'excédent reporté 2006.

Budget primitif 2006 de l'Eau (M49)

Le Conseil vote à l'unanimité le budget 2006 de l'Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- fonctionnement	24 306 €
- investissement	157 308 €

Compte de gestion 2005 de l'Assainissement (M49)

Le Conseil vote le compte de gestion 2005 de l'Assainissement dressé par Monsieur J-F. LEGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 38 332,20 €.

Compte administratif 2005 de l'Assainissement (M49)

Le Compte administratif 2005 de l'Assainissement dressé par Monsieur Gilles VITU, Maire, donne les résultats suivants :

- excédent d'investissement	6 765,69 €
- excédent de fonctionnement	31 556,51 €
- résultat de clôture	38 332,20 €

Sous la présidence de Madame BOISSY, le Conseil vote à l'unanimité le compte administratif 2005 de l'Assainissement (Monsieur le Maire étant sorti).

Création d'un poste d'agent technique qualifié (échelle IV)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité, la création, à compter du 1^{er} Mai 2006, d'un poste d'agent technique qualifié rémunéré sur la base de l'échelle IV.

La déclaration de création et de vacance d'emploi sera faite auprès du CDG 77.

Location forfaitaire de la salle polyvalente au centre été

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide de demander à la Communauté de Communes du Canton de Bray sur Seine, une location forfaitaire de 1 500 € pour le mois de juillet, à compter de cette année (délibération prise à l'unanimité).

Convention DDAF Qualité de l'eau

Monsieur le Maire présente la proposition de la DDAF visant à une assistance conseil pour l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée.

Cette proposition concernait les communes de Chalmaison, Everly, Les Ormes sur Voulzie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne donne pas de suite. La Commune des Ormes sur Voulzie souhaite traiter son eau elle-même (délibération à l'unanimité).

Convention SACPA (fourrière animale)

Monsieur le Maire expose au Conseil la proposition de renouvellement de contrat de fourrière animale à compter du 1^{er} juillet 2006.

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement du contrat et autorise le Maire à signer toutes les pièces s'y rattachant (délibération prise à l'unanimité).

Subvention exceptionnelle

Considérant les travaux d'amélioration de chauffage entrepris par Madame BONNIVARD,

Vu la subvention du Conseil Général de 416 €,

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 41,60 € à Madame BONNIVARD Claudette.

Remboursement d'assurance

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de 500,20 € pour le sinistre bris de glace à l'école.

Demande de subvention au FONDS ECOLE

Considérant les devis 2005 12 05-01-02-03, respectivement pour 5 954,11 € HT (7 121,38 € TTC), 2 461,63 € HT (2944,11 € TTC) et 622,46 € HT (744,26 € TTC) prévoyant la réfection des peintures d'une classe, peinture des rambardes de protection des escaliers extérieurs et entretien de la cage d'escalier de secours,

Le Conseil décide d'entreprendre les travaux et demande l'aide du FONDS ECOLE au Conseil Général de Seine-et-Marne.

Informations générales

- Arrêt de cars à Moulin d'Ocle : Le plan de circulation est à étudier avant de lancer l'opération.
- Barrage de la Marne : Monsieur DE NATALE précise que le plan de sauvegarde prévoit un délai de 50 heures et que le point de ralliement serait en Mairie (située en zone inondable !). Affaire à suivre.

- Communauté de Communes du Canton de Bray-sur-Seine : Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes

Vu les articles L. 5211.1 à L. 5211-58 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-41 et suivants :

Vu l'arrêté préfectoral n°01.AC.31 portant transformation du District en Communauté de Communes du canton de Bray-sur-Seine et définissant ses compétences et notamment l'article 3 paragraphe 3-3 Autres compétences, 4^{ème} alinéa *Organisation et création de circuits de transports scolaires*

Considérant la loi n°2004-809 du 13 août 2004 et notamment le titre IX, chapitre II, portant sur le transfert des compétences aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,

Considérant la décision du Conseil Intercommunal en date du 25 mars 2006 portant sur la modification des statuts de la Communauté de Communes pour l'adoption de la compétence transport public de personnes comme suit :

ARTICLE II

AUTRES COMPETENCES

- Ancienne compétence : organisation et création de circuits de transports scolaires
- Nouvelle compétence : étude, création et organisation de circuits de transports publics de personnes, notamment de transports à la demande, et de transports scolaires sur le territoire de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que le transport public de personnes notamment le transport à la demande présente un intérêt intercommunal,

Accepte à l'unanimité la modification des statuts de la communauté de communes et le transfert de la compétence correspondante.

- Scolarisation hors commune : Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de porter la participation des communes scolarisant des élèves aux Ormes à la somme de 300 € pour l'année scolaire à compter la rentrée 2006.

- Un conseiller général (Monsieur Jean CALVET) demande que Madame Ingrid BETANCOURT soit déclarée « citoyenne d'honneur ».

7 voix contre – 2 pour -4 abstentions.

- Monsieur le Maire communique les informations sur la délinquance fournies par la gendarmerie.

- Monsieur DE NATALE explique que la « circulation » sur le chemin de frilûre pose quelques problèmes. La commission de l'environnement a proposé des aménagements empêchant la circulation des véhicules sur une portion du chemin. Le Conseil Municipal entérine cette proposition.

- Monsieur le maire précise que Madame LUCIOT effectuera prochainement des stages de formation.

- Tarifs de location des salles :

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de location des salles municipales comme suit à compter du 01/05/2006 :

	ETE Du 01/04 au 30/09	HIVER du 01/10 au 31/03
<u>SALLE POLYVALENTE</u>		
<u>Résidents</u>	230	300
Journée supplémentaire	80	100
Dédit	76	76
<u>Non-résidents</u>	450	600
Journée supplémentaire	140	180
Dédit	91	91

Du 01/04 au 30/09, le supplément chauffage éventuel sera facturé 70 €.

MAISON DES ASSOCIATIONS

<u>Résidents</u>	76	91
------------------	----	----

Les locations déjà acceptées restent à l'ancien tarif (délibération prise à l'unanimité).

- L'association « On Bouge » rappelle qu'elle peut effectuer des travaux divers pour le compte des communes. L'offre est transmise à Monsieur VERNET.

- Coupe de bois :

Monsieur DE NATALE reconnaît qu'il a laissé passer les délais, cependant il a pu faire bénéficier la Maison de Retraite d'une quantité de bois.

- Terrain de Monsieur Rudy SOLOHUB : Monsieur le Maire expose qu'une parcelle de terrain faisant partie du domaine public pour environ 6 m² pose problème et pourrait être cédée à Monsieur SOLOHUB. Le notaire sera contacté pour connaître les modalités d'une éventuelle transaction.

- Remerciements à Monsieur VIALLET et Monsieur HOMYRDA qui ont fait don, au nom de la Mutuelle Chirurgicale des Ormes, dissoute, de :
700 € au CCAS et 700 € à la coopérative scolaire.

- Divers remerciements pour les colis de Noël et pour les médailles décernées à quelques personnes.
 - Rappel de quelques dates du Flash-Infos
 - Monsieur VERNET :
- Travaux :
- SOCOTEC
 - Problème de la chaudière du commerce
 - Contrat rural : il convient de demander des délais supplémentaires pour les subventions
 - Demande de local pour le COF
 - Courrier pour Monsieur BESNARD concernant l'acquisition de la parcelle réservée au POS. Monsieur VERNET précise qu'une estimation des domaines est obligatoire. La Commune dispose de délai pour donner suite.
 - AGRENABA : Monsieur VERNET fait part de ses inquiétudes en ce qui concerne un droit de préemption de l'agence des espaces verts sur les terrains situés dans la réserve. Il convient également d'être vigilant en ce qui concerne le budget (salaires – subventions. La part des communes pourrait prochainement exploser.
 - Syndicat d'électrification : Les travaux prévus prochainement sur le réseau des Ormes ne demanderont pas de participation financière de la Commune.
 - Monsieur DE NATALE rappelle que la visite des sablières de Bazoches lès Bray a lieu demain de 9 heures à 12 heures.
 - Monsieur MAURY Yannick demande que la pose d'un miroir soit étudiée au bout de la rue de l'abreuvoir.
 - Madame PICOT rappelle le problème de la location de la Maison des Associations en horaire nocturne. Le Conseil Municipal décide que la Maison des Associations pourra de nouveau être louée après 22 heures.
 - Le Conseil Municipal considérant la proposition de KONICA-MINOLTA concernant la location d'un photocopieur noir pour l'école et un noir/couleurs pour la mairie ainsi que les contrats d'entretien s'y rattachant, autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22H15.

SEANCE DU 15 JUIN 2006

Etaient présents : Messieurs et Mesdames VERNET P., BOISSY C., DE NATALE G., GHISLAIN G., CANZIANI M., MAURY Y., FRANCOIS P., SALANSON M-C., PICOT M., LOPEZ D'AZEVEDO J., DELCROIX M.

Absent excusé : M. J.J. PIONNIER représenté par M. de NATALE Guy

Compte-rendu

Observation de Monsieur VERNET : concernant AGRENABA, il précise que le droit de préemption de l'agence des espaces verts sur les terrains situés dans la réserve n'existe actuellement pas, il faut donc lire : « un éventuel droit de préemption... ».

Tous les membres présents ont signé.

Etude eau potable

Monsieur le Maire rappelle qu'un arrêté de dérogation sur la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine a été signé le 24/11/2005. Dérogation jusqu'au 31 décembre 2006.

Une prolongation peut être accordée à condition de déposer un dossier 6 mois avant l'échéance soit juin 2006.

Monsieur le Maire propose d'accepter le marché d'assistance conseil avec la DDAF en partenariat avec Chalmaison et Everly pour une étude d'amélioration de la qualité de l'eau.

Plusieurs conseillers rappellent qu'une délibération a été prise le 13 avril 2006, ne donnant pas suite, la commune des ormes préférant traiter son eau elle-même.

Monsieur le Maire soumet au vote l'acceptation de la proposition DDAF (à bulletin secret)

Votant : 13 blancs : 3 Non : 6 Oui : 4

La proposition est rejetée.

Autorisation permanente de recouvrement par le trésorier

Monsieur le Maire expose la demande du trésorier visant à obtenir une autorisation permanente de recouvrement au lieu de transmettre chaque commandement au Maire avant de les envoyer aux débiteurs. Ceci aux fins de simplifications administratives pour un gain de temps et une amélioration des taux de recouvrement.

Le conseil décide d'accorder au trésorier l'autorisation permanente pour les poursuites par voie de commandements.

Délibération prise par 11 voix pour, 2 abstentions.

Avenant n° 1 Marché commerce Lot n° 7

Vu le rapport de présentation,

Considérant le devis 06.04.00017 pour changement d'une chaudière pour la somme de 3 199.98 € H.T. (3 827.18 € TTC),

Le conseil autorise le Maire à signer l'avenant n°1, Lot 07 avec l'entreprise BELLINI Claude.

Délibération prise à l'unanimité.

Contrat rural

Monsieur VERNET expose, sur plan et avec les divers financements, l'étude faite en commission. La proposition est la suivante : réalisation des abords (contrat rural), stade (Jeunesse et sport) et dès que les financements le permettront, achèvement du contrat (plateau multisports, jeux pour enfants). Le maire soumet le projet au vote pour une délibération d'orientation. Unanimité pour.

Changement de statuts du SIER

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les précédents statuts du SIER adoptés en date du 16 juin 1926,

Vu la délibération du comité Syndical du SIER de la Région de Bray-sur-Seine en date du 3 avril 2006 modifiant les statuts du SIER,

Considérant qu'il convient de modifier les statuts du Syndicat afin de réactualiser ceux-ci, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'ensemble des dispositions formant statuts du Syndicat Intercommunal d'Electrification Rural de Bray-Sur- Seine (9 articles).

Zonage assainissement

Monsieur le Maire expose le résumé des dernières réunions et des derniers contacts concernant ce projet.

Il paraît souhaitable de déléguer la maîtrise d'ouvrage des études de zonages d'assainissement au SICTEUCEO.

En effet, le statut du SICTEUCEO, la loi du 3 janvier 1994 imposant un zonage d'assainissement et l'article L 2224-10 du CGCT qui impose l'établissement d'un zonage assainissement collectif, non collectif et zones où le domaine pluvial doit être pris en considération, motivent la délégation de la maîtrise d'ouvrage de ces études au SICTEUCEO.

Le conseil municipal approuve cette délégation à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil de la réunion du 21/06/2006 à 9 heures 30 à Everly.

Modification budgétaire

Considérant les écarts de résultats, dus aux arrondis des taux, (prévus sur l'imprimé 1259 MI alinéa 14)

Considérant que les services de la sous-préfecture imposent la modification des chiffres,

Le compte 7311 du budget communal doit être porté à 206 985 € au lieu de 207 000 €.

Le compte 7331 du budget communal doit être porté à 53 040 € au lieu de 53 000 €.

En conséquence le conseil municipal vote à l'unanimité les modifications suivantes au budget communal :

- - 15 € à l'article 7311
- + 40 € à l'article 7331
- - 25 € à l'article 7713

Création d'un poste d'Adjoint administratif

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide la création, à compter du 1^{er} juillet 2006 d'un poste d'adjoint administratif.

La déclaration de création et de vacance d'emploi sera faite auprès du CDG 77.

Délibération prise à l'unanimité.

Bail de chasse

Le Maire fait savoir que le bail de la société de chasse doit être renouvelé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le renouvellement du bail à compter du 01/07/2006 dans les mêmes conditions que précédemment :

Surface louée 132 ha 55

Valeur : 1 000 €

Bail 3 – 6 – 9 – 12.

Révision Indice du Coût de la construction.

Le Maire est autorisé à signer le bail qui sera dressé par Me Bellot, Notaire à Bray-sur-Seine.

M. VERNET, M. MAURY Yannick se chargent de l'affaire.

Délibération prise à l'unanimité.

Informations générales

- Dissolution du SIEP au 1^{er} juillet 2006.
- Monsieur le Maire présente le rapport sur l'eau et l'assainissement et l'état de la dette année 2005. Un résumé succinct paraîtra dans l'écho municipal. Les dossiers sont à la disposition de chacun en Mairie.
- Projet de centre d'action éducative. La commune n'a pas de terrain disponible.
- Prochaine réunion « sablière » 30 juin 2006 à 14 heures 30 à la Mairie.
- Visite au chêne remarquable par le CAUE le 21/06/2006 après midi.
- Fête de la musique le 17 juin 2006.
- Fête de l'école le 24 juin 2006 à 14 heures 30.
- Remerciements aux organisateurs de la marche du 11 juin 2006.
- Monsieur VERNET fait part au conseil d'un courrier de la Poste pour la reprise du logement. Ceci impose des travaux importants pour lesquels la Poste n'est pas prête à participer de façon significative. D'autre part l'avenir du bureau de poste n'étant pas connu à ce jour, il convient d'attendre.
- Date limite pour les articles de l'Echo, le 17 juin 2006.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21H30.

RAPPORT SUR L'EAU

ÉTAT DE LA DETTE EN 2005

SERVICE ASSAINISSEMENT

Capital restant dû au 01 janvier 2005 : 92 059 €

Annuité : 17 153 €

capital = 12 821 €

Intérêts = 4 332 €

SERVICE DE L'EAU

Capital restant dû au 01 janvier 2005 : 4441 €

Annuité : 4723 €

capital = 4441 €

Intérêts = 282 €



EXEMPLE DE FACTURATION

Volume		120 m3			
Type de client: particulier (compteur diam 15)					
Type de facturation : trimestrielle					
Échéance : Novembre					
	Prix unitaire HT m3 2004	Montant 120m3 HT 2004	Prix unitaire m3 HT 2005	Montant 120m3 HT 2005	Variation
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Abonnement					
Part Lyonnaise des Eaux		27,70		28,36	2,39%
Consommation					
Part Lyonnaise des Eaux	0,8006	96,09	0,8165	98,22	2,22%
Part communale	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0,00%
Part Agence de l'eau préservation ressources	0,1006	12,07	0,1006	12,07	0,00%
	1,2014	171,86	1,2191	174,65	1,62%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement					
Part Lyonnaise des Eaux		18,59		19,12	2,86%
Collecte et traitement					
Part Lyonnaise des Eaux	1,0935	131,22	1,1202	134,42	2,44%
Part communale	0,4558	54,70	0,4558	54,70	0,00%
	1,5493	204,51	1,5760	208,24	1,82%
ORGANISMES PUBLICS					
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	0,3508	42,10	0,3883	46,60	10,69%
Taxe sur les consommations d'eau	0,0213	2,56	0,0000	0,00	-100,00%
	0,3721	44,66	0,3883	46,60	4,34%
Montant HT	3,12	421,03	3,18	429,49	2,01%
Montant TVA	0,17	23,16	0,18	23,62	2,01%
Montant TTC	3,29	444,18	3,36	453,11	2,01%

LE CHATEAU D'EAU



Conformément aux exigences réglementaires, le réservoir est nettoyé intégralement une fois par an.

Cette opération consiste à vidanger la cuve, à la nettoyer à haute pression et à la désinfecter avant remise en service. Durant cette période d'indisponibilité de la réserve d'eau, un dispositif de régulation mis en œuvre sur le réseau permet d'assurer la continuité de la distribution.



ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Nombre d'interventions en 2005 :

Pour fuite sur branchements	4
Pour fuite sur canalisations	1
Sur compteurs	3
En astreinte	4



RENDEMENT DU RÉSEAU

Le tableau suivant présente le calcul comparé des rendements de réseau au cours des 4 dernières années.

	2002	2003	2004	2005
Volumes produits (m ³)	86 246	93 255	89 351	84 284
Volumes exportés (m ³)	31 900	33 174	26 366	25 972
Volumes livrés au réseau (m ³)	54 346	60 081	62 985	58 312
Volumes consommés (m ³)	45 503	44 127	49 975	46 382
Volumes dégrévés (m ³)	<i>Non Disponible</i>	0	32	92
Rendement du réseau (%)	90%	83%	85%	86%
Indice de perte (m ³ /j/km)	2,2	4,1	3,3	3,0

Le rapport complet sur l'eau est à votre disposition à la mairie.

COMMISSION DES FÊTES ET ASSOCIATIONS

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Le 9 Avril dernier, nous avons fait notre traditionnel Nettoyage de Printemps suivi d'un repas froid pour réconforter toutes les personnes, qui ont pris sur leur temps de loisirs pour ramasser, cette année encore, les débris laissés par des gens peu respectueux de la Nature. Nous tenons à remercier tous les bénévoles adultes et enfants qui ont participé à cette manifestation.



ŒUFS DE PAQUES

Le temps n'était pas de la partie, cette année encore, pour la chasse aux œufs. La pluie qui tombait ne nous a pas permis de laisser les enfants dehors pour qu'ils puissent rechercher leurs œufs.

Pour palier à ce désagrément, une collation a été servie aux enfants afin de leur remettre à chacun un sachet d'œufs de Pâques.



13 ET 14 JUILLET 2006

Le 13 juillet, vers 19h30, le Repas champêtre, organisé par le C.O.F. dans la Grande rue de Couture devant la salle Polyvalente, commençait. Le beau temps a permis aux 220 participants d'apprécier cet excellent repas froid.



A 22 heures, les petits et grands ont défilé, au son de la musique pour la retraite aux flambeaux.



Vers 23h00, de nombreuses personnes se sont rendues sur la place afin d'admirer les bouquets colorés et flamboyants du feu d'artifice.



LES JARDINS DE LA VOULZIE

MAISON DE RETRAITE

Premier semestre encore bien chargé concernant les festivités offertes à nos résidants :

Mardi 16 mai 2006, repas à thème « Voyage en Espagne »

Ce repas à thème a encore fait voyager, voir rêver à des rivages lointains, nos résidants. Cette fois-ci « l'Espagne » nous a emmenés derrière la chaîne des Pyrénées, au pays des corridas, des castagnettes et du flamenco...



Les membres du personnel s'étaient vêtus pour l'occasion de costumes espagnols et se sont même risqués à faire quelques pas de danse sur « Viva Espana », chanson interprétée par la chorale de la maison de retraite, pour le plus grand plaisir de tous.

Nos résidants ont bien apprécié le repas et ont été une fois de plus ravis de cette journée, où régnait une ambiance de fête.

LES JARDINS DE LA VOULZIE (SUITE)

Samedi 6 juin 2006

Comme chaque année, au mois de juin a eu lieu le traditionnel méchoui, qui a permis de réunir autour d'un repas suivi d'un spectacle nos pensionnaires et leur famille.



Dans le parc de la maison de retraite, nous pouvions observer les culottes d'agneaux rôtir sur les braises ardentes.

A midi toute l'assemblée était réunie dans la salle polyvalente pour le repas. La journée a été animée par l'association « Love you Spectacle Musical » de Maizières la Grande Paroisse. Des cow-boys nous ont fait une démonstration de danses country et quelques personnes du public, les plus téméraires, ont pu se joindre à la troupe pour faire leurs premiers pas sur cette danse venue de l'ouest américain.

Tout le monde a apprécié le repas ainsi que l'ambiance « western » de cette journée.

Prochain rendez-vous : en septembre pour le challenge



"LA RESERVE NATURELLE DE LA BASSEE"

Une mise en place ce printemps des premiers éléments de signalétique...



La convention qui lie l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée, "l'A.G.RE.NA.BA.", avec l'Etat impose la mise en place du balisage de la Réserve Naturelle.

Vous avez peut-être déjà dû apercevoir les panneaux réglementaires situés à l'entrée de chaque chemin rural pénétrant dans



l'espace protégé et les bornes délimitant son périmètre, posés ce printemps.

Le repérage des emplacements de ces éléments de signalétique a été effectué en collaboration avec un certain nombre d'usagers ou d'habitants désignés par les communes ainsi qu'avec l'accord des propriétaires des parcelles concernées.

Des projets d'accueil du public en perspective

Des contacts ont été pris ce printemps avec les enseignants des enfants des sept communes concernées par le territoire de la Réserve pour une mise en place progressive d'animations pédagogiques et ce, dès la rentrée scolaire prochaine. Ce projet a suscité un vif intérêt de la part des instituteurs rencontrés.

Deux sorties de découverte de la Réserve Naturelle à l'attention des habitants ont été organisées :

le **dimanche 4 juin 2006** et le **samedi 1^{er} juillet 2006**.

Par ailleurs, l'A.G.RE.NA.BA. va très prochainement déménager dans les locaux de l'ancienne Mairie de Gouaix, au "1, rue de l'Eglise". Nous pourrons ainsi vous accueillir plus aisément et y proposer par exemple, des expositions ou la projection de films. N'hésitez surtout pas à venir nous y rencontrer pour toute demande d'information ou consultation de documentation.

Nous adressons au Maire de Gouaix et à ses conseillers municipaux nos sincères remerciements pour leur investissement concernant ce projet.

La gestion des milieux naturels

Nous vous informons en outre que des contrats Natura 2000 ou des conventions de gestion peuvent être établies entre l'A.G.RE.NA.BA. et tout propriétaire afin de contribuer au maintien ou à la restauration des milieux naturels remarquables de la Réserve. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement.

Notre école

Au cours du premier trimestre 2006



La classe maternelle a fêté la galette des rois le 13 janvier.



Le 18 mars a eu lieu le carnaval

Le 06 avril, les élèves de CM ont chanté pour leurs aînés de la Maison de Retraite, quelques chansons de Nino Ferrer, Charles Trenet, Félix Leclerc, Georges Brassens, Francis Lemarque et Mireille.

Le 09 mai, la Commission d'harmonisation a décidé le passage au collège de tous les élèves de CM2.



Le conteur est venu 3 fois animer des séances pour la Maternelle, les CP et les CE.

Le 09 juin, les élèves de moyenne et grandes sections, de CP, CE et CM ont participé à la sortie organisée à Thoiry où ils ont vu de nombreux animaux dans la réserve africaine.



FÊTE DE L'ÉCOLE DU 24 JUIN 2006



La fête de l'école s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur. Les enfants ont présenté leur spectacle et le public a apprécié leur talent et les ont chaleureusement applaudis. Nos petits écoliers ont reçu un livre et la mairie a offert un dictionnaire de langue aux 11 élèves de C.M.2 pour leur rentrée en 6^{ième}.



Encore tous nos remerciements à Mr LEFEVRE pour ses 32 années passées à instruire nos enfants, et merci à Mme LEFEVRE pour ses 25 années de patience et d'attention envers nos tous petits.

Nous leur souhaitons une bonne retraite !

LES ORMES SUR VOULZIE



LA ROUTE DE COUTURE

HIER



**ET
AUJOURD'HUI**

**LA ROUTE DE BRAY
(ANCIENNEMENT ROUTE DE PROVINS)**





LES ORMES SUR VOULZIE

LE LAVOIR DU MOULIN D'OCLE

HIER



**ET
AUJOURD'HUI**

LA PLACE DE L'ÉGLISE



PAGE PRATIQUE

COMMENT OBTENIR DES DOCUMENTS OFFICIELS ?

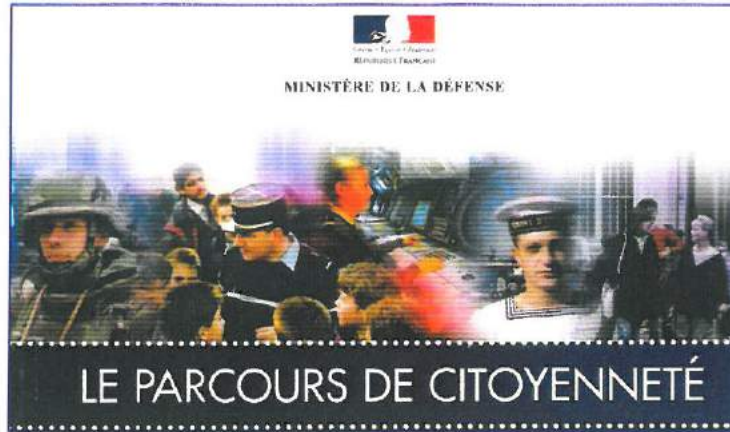
	QUI PEUT L'OBTENIR ?	OU S'ADRESSER ?	PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR	FRAIS	DELAI D'OBTENTION
CARTE NATIONALE D'IDENTITE Les formalités sont les mêmes pour le renouvellement, le changement, la perte ou le vol	Toute personne de nationalité française (validité 10 ans)	.A la mairie de votre domicile .A Paris, à la préfecture de police ou à l'antenne de police (dans la mairie d'arrondissement)	. 2 photos d'identité identiques, noir et blanc ou en couleur, récentes, de face, tête nue, sur fond blanc, de format 35x45mm .Un extrait d'acte de naissance avec filiation ou le livret de famille de vos parents ou votre livret de famille avec filiation complète .Un justificatif de domicile à votre nom .En cas de renouvellement, vous devez présenter votre ancienne carte nationale d'identité ou la déclaration de vol ou de perte	Gratuit	.Délais variables selon les villes (de 2 à 6 semaines) .Pour être avisé de la mise à disposition de votre carte, remplissez la carte-lettre du formulaire ou consultez www.interieur.gouv.fr/rubrique "Vos démarches" , "Carte d'identité"
PASSEPORT Les formalités sont les mêmes pour le renouvellement, le changement, la perte ou le vol	Toute personne de nationalité française (validité 10 ans)	. En règle générale, à la mairie de votre domicile et, à défaut, à la préfecture ou à la sous-préfecture dont dépend votre domicile. .A Paris, à la préfecture de police ou à l'antenne de police (dans la mairie d'arrondissement)	2 photos d'identité (norme ISO / IEC 19794-5-2005) .Un justificatif de domicile à votre nom .Votre carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans .une copie intégrale d'acte de naissance avec filiation complète. En cas de perte ou de vol, la déclaration de perte ou de vol. En cas d'urgence pour un motif très sérieux (décès, maladie d'un proche, déplacement professionnel imprévu) : un passeport d'une durée de validité d'un an peut être obtenu à titre exceptionnel sur présentation de tous les justificatifs IMPORTANT : vous ne pouvez plus inscrire vos enfants sur votre passeport.	Un timbre fiscal de 60 € (30 € pour un passeport d'un an) Gratuit si votre passeport est en cours de validité et que vous ne procédez qu'à un changement d'adresse, d'état civil.	Délais variables selon les villes (de 4 à 6 semaines) A savoir: les premiers Passeports électroniques (permettant de stocker des données numérisées, dont une photo) sont mis en circulation avec un déploiement généralisé à tout le territoire depuis juillet 2006
EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE OU DE MARIAGE (avec filiation)	Toute personne majeure, ses ascendants, ses descendants, son conjoint, son représentant légal, ses héritiers	Suivre la même procédure que pour la demande de copie intégrale d'acte de naissance ou de mariage (voir plus loin)	Pour un extrait d'acte de naissance, indiquez les noms (nom de naissance pour les femmes mariées), prénoms et date de naissance de l'intéressé et les noms et prénoms des parents Si la demande est faite par un tiers, il doit justifier de son identité (livret de famille avec filiation complète ou photocopie de la carte nationale d'identité) Pour un extrait d'acte de mariage, précisez les noms, prénoms, date et lieu de mariage de la personne concernée ainsi que les noms et prénoms de ses parents Si la demande est faite par un tiers, il doit justifier de son identité et de son lien de parenté	Gratuit	Immédiat en vous rendant sur place ou quelques jours si votre demande est adressée par courrier Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse)
ACTE DE NOTORIE Atteste par "notoriété publique" que le demandeur est un ayant droit ou un héritier d'une personne	Toute personne qui a besoin d'une preuve de sa qualité d'héritier	.A un notaire (obligatoire si le défunt a fait un testament ou un contrat de mariage) .Au greffier en chef du tribunal d'instance du dernier domicile du défunt	. Toutes pièces justificatives (carte d'identité, passeport, actes d'état civil, livret de famille, testament...) .Devant le notaire, la présence de 2 témoins majeurs, sans lien de parenté, munis de leur pièce d'identité est souvent nécessaire. Ils indiquent qu'à leur connaissance la personne décédée n'a pas d'autres héritiers que ceux énoncés dans l'acte	.Si l'acte se fait chez un notaire, compter environ 200€ .Il est gratuit, s'il est fait par un greffier	Variable, le temps que les documents demandés soient réunis (extrait d'acte de naissance, de mariage...)

PAGE PRATIQUE SUTTE

Les justificatifs de domicile : vous pouvez présenter une facture de téléphone fixe, de gaz ou d'électricité, certificat d'imposition ou de non imposition, quittance de loyer, titre de propriété, attestation d'assurance du logement. Dans certains cas, les factures de téléphone portables sont admises.

Pour justifier de votre identité, de votre état civil, de votre situation familiale ou de votre nationalité française dans le cas d'une procédure administrative, présentez l'original ou produisez, voire envoyez une copie lisible de votre livret de famille, passeport, carte nationale d'identité ou titre de séjour.

QUI PEUT L'OBTENIR ?	OU S'ADRESSER ?	PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR	FRAIS	DELAI D'OBTENTION
<p>COPIE INTEGRALE D'ACTE DE NAISSANCE OU DE MARIAGE</p>	<p>Naissance ou mariage en France métropolitaine: à la mairie où a été dressé l'acte. Naissance ou mariage dans les DOM-TOM: à la mairie du lieu de naissance ou de mariage ou au ministère de l'Outre-mer, service de l'état civil, 27, rue Oudinot, 75358 Paris Cedex 07 SP. Tél. : 01 53 69 20 00. Naissance ou mariage à l'étranger: au ministère des Affaires étrangères, service central de l'état civil, 11, rue de la Maison-Blanche, 44941 Nantes Cedex 09. Tél. : 0 826 08 06 04.</p>	<p>Pour la copie d'acte de naissance: précisez les nom (nom de naissance pour les femmes mariées), prénoms et date de naissance de l'intéressé et les noms et prénoms de ses parents Si la demande est faite par un tiers, il doit justifier de son identité Pour la copie d'acte de mariage: indiquez les noms et prénoms des conjoints et la date du mariage ainsi que les noms et prénoms des parents. Si la demande est faite par un tiers, il doit justifier de son identité et de son lien de parenté.</p>	<p>Gratuit</p>	<p>Immédiat en vous rendant sur place ou quelques jours si votre demande est adressée par courrier (enveloppe timbrée pour la réponse)</p>
<p>COPIE D'ACTE DE DECES</p>	<p>A la mairie du lieu de décès. Pour les Français décédés dans les DOM-TOM: au ministère de l'Outre-mer (voir adresse ci-dessus). Pour les Français décédés à l'étranger: au ministère des Affaires étrangères (voir adresse ci-dessus) . Par courrier au Casier judiciaire national, 107, rue du Landreau, 44317 Nantes Cedex 3. Tél. : 02 51 89 89 51. Par Internet sur www.cjn.justice.gouv.fr. Par Minitel: 3615 CJN (0,06 €/mn). Pour une naissance dans un TOM, au greffe du tribunal de première instance de votre lieu de naissance.</p>	<p>Aucun document, à condition de connaître les nom, prénoms du défunt et la date du décès.</p>	<p>Gratuit</p>	<p>Immédiat en vous rendant sur place ou quelques jours si votre demande est adressée par courrier (enveloppe timbrée pour la réponse)</p>
<p>EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE (BULLETTIN N° 3)</p>	<p>Seule la personne intéressée peut en faire la demande</p>	<p>Aucune Pour une naissance à l'étranger, joindre une photocopie d'une pièce d'identité.</p>	<p>Gratuit</p>	<p>2 semaines pour les demandes faites par courrier et une semaine pour celles effectuées par Internet ou Minitel.</p>
<p>CARTE GRISE</p>	<p>A la préfecture ou à la sous-préfecture du domicile du demandeur A la mairie dans certaines grandes villes A Paris, à la préfecture de police ou à l'antenne de la préfecture de police de l'arrondissement</p>	<p>Pour un véhicule neuf . Le formulaire Cerfa, une pièce d'identité, un justificatif de domicile Pour un véhicule d'occasion . Une pièce d'identité . Un justificatif de domicile . L'ancien modèle de la carte grise ou seulement la partie haute pour les nouveaux modèles, avec la mention vendu le ... signée du vendeur . Le formulaire Cerfa de demande de certificat d'immatriculation . Le certificat de cession . Si la voiture a plus de 4 ans, un certificat de passage dans un centre de contrôle agréé délivré depuis moins de 6 mois</p>	<p>Variable selon les régions et proportionnel aux chevaux fiscaux. Pour les véhicules de plus de 10 ans, la taxe est réduite de moitié A savoir: une taxe supplémentaire est appliquée, à partir du 1^{er} juillet 2006, aux véhicules dont la 1^{re} mise en circulation est intervenue après le 1^{er} juin 2004, et dont l'émission de dioxyde de carbone est supérieure à 200 grammes au km</p>	<p>Immédiat en vous rendant sur place Environ 15 jours, par correspondance.</p>



3 ÉTAPES POUR DEVENIR CITOYEN

Première étape obligatoire du « parcours de citoyenneté » :

L'enseignement de Défense a été prévu par la loi dans les programmes scolaires des classes de 3^{ième} et de 1^{ière}.

Cette sensibilisation au devoir de défense, partie intégrante de l'enseignement civique, porte sur les principes et l'organisation générale de la Défense nationale et de la sécurité collective (Europe, ONU).

Le recensement obligatoire est la **deuxième étape** du parcours de la citoyenneté.

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Une attestation de recensement leur sera remise.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le seizième anniversaire.

Troisième étape :

La journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans.

Les pouvoirs publics et les forces armées agissent chaque jour pour que la LIBERTÉ puisse exister sur notre territoire mais également en Europe et sur d'autres continents.

La JAPD est une journée qui permet de rappeler à chacun que la liberté a un prix.



C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire et de découverte de multiples métiers et spécialités, civiles et militaires, qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense.

En fin de journée, un certificat de participation vous est remis. Comme l'attestation de recensement, ce certificat obligatoire est exigé pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



PAGE SANTE

REPRENDRE LE SPORT

Le sport, c'est bon pour la santé ! Alors laissez-vous tenter par la reprise d'une activité. Mais prenez quelques précautions au moment de la fameuse reprise ...

La pratique régulière et adaptée d'une activité sportive favorise la lutte contre l'hypertension et la décalcification des os, l'augmentation du bon cholestérol et la baisse du mauvais, la diminution du risque d'accident cardio-vasculaire. Le sport renforce la tonicité musculaire et la capacité pulmonaire. Il évacue le stress quotidien, améliore le moral et la confiance en soi. Enfin, les salles ou terrains de sport sont des lieux de rencontre et de convivialité. En fait, le sport est un élixir de jouvence. Il permet de vivre plus longtemps et en meilleure forme physique et intellectuelle. Pas question de faire du sport par obligation, votre motivation doit être le plaisir.



On a souvent tendance à surestimer sa forme, à reprendre un sport dans lequel on a brillé durant ses plus jeunes années. Mais le corps est une machine sophistiquée et vos capacités physiques ont peut-être diminué depuis la dernière fois que vous avez mis votre survêtement.

Votre mot d'ordre sera « régularité »

Afin de vous assurer que vous pouvez mener en toute sécurité une activité sportive, vous devez rencontrer votre médecin pour réaliser un bilan de santé et obtenir un certificat médical. Le cas échéant, le médecin peut décider de vous faire passer un électrocardiogramme. Cet examen au repos permet de mesurer les anomalies cardiaques. Il peut être complété par un test d'effort. Même pour une activité pratiquée comme un loisir (du roller avec des amis le week-end par exemple), l'avis de votre médecin est important.

A SAVOIR

Après 40 ans,

Les sports d'endurance sont à privilégier aux efforts violents et intenses qui agressent le cœur et les articulations.

Le sport évacue

le stress quotidien, améliore le moral et la confiance en soi.

Quel sport choisir ?

Après la quarantaine, les sports d'endurance sont à privilégier aux efforts violents et intenses qui agressent le cœur et les articulations.

La gymnastique, volontaire ou aquatique, la natation, le yoga, la marche à pied, le jogging, le cyclotourisme ou la danse sont les activités les plus souvent recommandées. Le tennis, le ski alpin, les sports d'équipe ou de combat sont moins accessibles car ils présentent chacun des contre-indications spécifiques.

Une fois le sport adapté choisi, vous devez reprendre votre activité en douceur et de façon raisonnée.

Vous préférerez des efforts d'une intensité moyenne, soutenus dans le temps et avec une augmentation progressive. Votre activité sportive ne doit pas excéder une journée de récupération.



intensité moyenne, soutenus
augmentation progressive.
excéder une journée de

Quoiqu'il en soit, il est important de bien connaître son corps, ne pas lui imposer d'excès, et être à l'écoute des signaux d'alerte (essoufflements prolongés, palpitations cardiaques, douleurs thoraciques, fatigue...).

Un petit conseil : votre reprise sera facilitée si vous êtes entouré de personnes de votre niveau.

(Sources GMF et vous n°85 mai 2006)



CONGÉS DU DOCTEUR PAYEN

Le cabinet du docteur PAYEN sera fermé le

9 août

et

du 14 août au 3 septembre 2006

LA VIE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION SPORTIVE DE TENNIS DE TABLE

Fin de saison honorable pour nos pongistes.

Depuis quelques années, notre club s'est distingué et cette année encore nos équipes ont obtenu de belles performances.

L'équipe « jeunes de moins de 13 ans » a décroché un très beau titre de champion.

Deux autres équipes finalistes ont terminé 3^{ième} et 1^{ère}.

Notre Jason Latour a encore réussi pour la deuxième année consécutive à décrocher le titre de champion de France UFOLEP-FFTT.



Jason Latour champion de France



les espoirs de l'A.S.T.T.

Bravo à tous !

Le temps du repos arrive, alors bonnes vacances !

Dès la rentrée de septembre, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, n'hésitez pas à venir retrouver nos adhérents.



CLUB FÉMININ "L'ATELIER"



L'atelier « patchwork » débuté en octobre dernier s'est poursuivi un jeudi sur deux pour le plus grand plaisir des fidèles adhérentes.



Cette activité est complétée tous les mardis par d'autres loisirs créatifs (encadrement, peinture).

Bonnes vacances à tous et à bientôt.

ASSOCIATION BOTANIQUE DES ORMES



L'Association Botanique des Ormes a démarré la belle saison à la fête des Ormes, où ses adhérents ont proposé un grand choix de plantes vivaces et potagères aux amateurs. La réussite de cette journée a convaincu les membres de l'ABO de participer à la brocante de septembre.

Début juin, l'ABO a organisé un « marathon » des jardins dans le cadre de l'opération « secrets de jardins, jardins secrets » en Essonne.

Le « jardin d'Anne-Marie », à Lardy, a recueilli tous les suffrages, par sa construction et la profusion des rosiers anciens portés par un art subtil de la composition (hostas géraniums, thalictrums, knautias et autres vivaces forment ainsi un premier plan qui joue du contraste entre feuillages et lumière).



Le « jardin de Danièle », plus neuf et plus formel, laisse voir d'intéressantes compositions de topiaires et de graminées, ou de charmantes unions de sauges nemorosa, de sedum 'purple Emperor', et d'euphorbes characias. Sans parler de l'impressionnant phlomis fruticosa qui dément toutes les réticences qu'on peut avoir à le planter au nord de la Loire.

Quant à la Symphorine, son intérêt vaut avant tout par sa situation en bordure de Juine, et par le parti des propriétaires d'y créer un jardin de géantes de l'ombre où, notamment, pétasites, hostas et gunneras se font une place de choix.

Les adhérents de l'ABO ont aussi pris une leçon de greffage grâce à Martine Blondel, et préparent la prochaine brocante avec enthousiasme.



GROUPE 'ADELAÏDE'



Nous vous informons que notre assemblée générale se tiendra le
jeudi 7 septembre 2006
à 18h30 dans la salle polyvalente. Les inscriptions se feront sur place.



Bonnes vacances à tous.

Le bureau

TEAM MODEL MODÉLISME

RENCONTRE MODÈLES RÉDUITS AVIONS ET HÉLICOPTÈRES AUX ORMES SUR VOULZIE LE DIMANCHE 14 MAI 2006

Une bonne journée pour tous !

Merci aux pilotes venus ce dimanche et merci à la société MRC pour les lots offerts.

Résultats des épreuves avion (1^{ière} épreuve : le poser de précision, 2^{ème} épreuve : la course au pilone) :

- 1 GUILLAUME Sébastien
- 2 PEUGEOT Thierry
- 3 MANOURY (dit bim.bim)
- 4 ROMUALD
- 5 PEUGEOT Jean Michel
- 6 PORRO Philippe
- 7 JAMES
- 8 ERWAN
- 9 PORRO Jérémy
- 10 PARCELIER Jean Paul



Résultats des épreuves hélicoptères (1^{ière} épreuve : le poser de précision, 2^{ème} épreuve un tour autour de soi) :

- 1 PORRO Philippe
- 2 GREG
- 3 PEUGEOT Thierry
- 4 JAMES
- 5 MANOURY (dit bim.bim)



Voilà pour les épreuves !

Seul regret de la journée : le manque de public, peut-être n'avons nous pas fait assez de publicité ?



Club modélisme ouvert le dimanche de 13h à 18h et les autres jours de la semaine à l'appréciation des adhérents sauf jours réservés à d'autres activités.

Evolutions avions et hélicoptères.

Pour plus de renseignements :

tél : 01 64 01 14 97

Le président
Mr PEUGEOT Jean Michel



Comité d'Organisation des Fêtes.

Voici les dernières nouvelles de notre association :

Nous souhaitons la bienvenue à William Guardiola qui a rejoint notre association lors de notre assemblée générale du 2 mai dernier.

Nous avons pu vous proposer en 2006 :

La fête du village, ponctuée cette année par un grand nombre d'animations comme :

- une démonstration de 4 x 4,
- une démonstration de modélisme organisée par le club des Ormes,
- un rassemblement de voitures anciennes,

en plus des désormais traditionnelles boules carrées, fête foraine, démonstration de fitness, exposition de peinture et brocante.

Nous avons constaté avec plaisir un nombre d'exposants sans cesse croissant par rapport aux années précédentes.



Photo 4 x 4

La fête de la musique fut également une réussite avec plus de 350 visiteurs, venus écouter des formations musicales variées telles que l'orchestre de Samba, la chorale de Provins, le groupe rock « seventy beps », une formation musette, Christian en solo guitare et les majorettes du Montois.

Nous avons eu la chance d'écouter M.Salsoletti, batteur des négresses vertes en solo et au cours d'une improvisation avec l'orchestre de Samba fort appréciée.

Tous nos remerciements aux bénévoles pour leur disponibilité.

Si vous souhaitez les rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter en vous adressant à la mairie.

Nous comptons sur votre présence lors de nos prochaines festivités :

Début septembre :	Sortie canoë (à confirmer)
Décembre :	Soirée cabaret (à confirmer)

Le COF vous souhaite de bonnes vacances

AMITIÉ

Amicale des Personnes Âgées et des Retraités

Le premier semestre de l'année 2006 s'est achevé en respectant le programme diffusé en début d'année dans l'écho municipal. Les rencontres se sont déroulées dans une ambiance calme et agréable à la Maison des Associations toujours très appréciée. Chacun et chacune ont pu participer à la galette des rois, puis aux crêpes, ensuite les délicieuses gaufres de Bruxelles, les brioches et les clafoutis. Les adhérents et amis participent sous différentes formes à l'animation (belote, scrabble, etc..) et à la confection du goûter. Le 1^{er} mai a permis d'offrir le traditionnel brin de muguet « Porte-bonheur ». Les sorties à Connaissance du Monde ont été moins fréquentées, ce n'est que partie remise pour la rentrée en octobre !



Nous rappelons que « les portes » de l'Amicale sont toujours ouvertes aux personnes âgées de cinquante ans et plus qui souhaitent partager nos distractions, ou bien faire tout simplement découvrir les leurs. *Les bénévoles plus jeunes sont, également, les bienvenus.*

"On voit qu'un ami est sûr quand notre situation ne l'est pas." Cicéron.



UNION DES ANCIENS COMBATTANTS

Les Ormes sur Voulzie

La commémoration de la Fête de la Victoire a eu lieu comme chaque année le 8 mai au cimetière face au monument aux morts et sous le drapeau des anciens combattants réunis pour ce traditionnel évènement. Le discours du 61^{ème} anniversaire a été lu par Marine Picot suivi de l'appel aux morts effectué par le Président Guy de Natale. Monsieur Le Maire Gilles Vitu s'est fait l'interprète de M. Hamlaoui Mékachéra Ministre délégué aux Anciens Combattants en lisant son message suivi d'une minute de silence, comme dans toutes les communes de France.



Photo : Jean Andrien

Les adolescents, qui souhaiteraient lire le message pour la cérémonie de l'Armistice du samedi 11 novembre 2006, sont invités à offrir dès maintenant leur intention de participer, au secrétariat de Mairie aux heures d'ouvertures. Par avance nous les remercions.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

NOUVELLES DE NOTRE PAROISSE

INSCRIPTION DES ENFANTS DES ORMES AU CATÉCHISME :

- CE2 (à partir de 8 ans) : mercredi 20 septembre de 11h00 à 12h00 à l'église de Bray sur Seine.

- CM1 / CM2 : mercredi 13 septembre de 11h00 à 12h00 à l'église de Bray sur Seine

RENTRÉE DES AUMÔNERIES (à partir de la 6^{ème}) DES DOYENNÉS DE PROVINS ET MONTEREAU : Samedi 23 septembre à PREUILLY

Pour connaître les horaires et lieux des messes vous pouvez consulter chaque mois le tableau apposé sur le panneau d'affichage de l'église.

MARIAGES

La date du mariage et la préparation doivent être fixées environ un an à l'avance.

BAPTÊMES

La demande de baptême doit être faite au moins 3 mois à l'avance.

Pour toute inscription ou renseignement, vous pouvez vous présenter le samedi matin de 9h30 à 11h30 à la permanence au presbytère de Bray sur Seine (attention pendant la période estivale il est préférable de téléphoner avant de se déplacer, certaines permanences risquent d'être supprimées tél . 01 60 67 11 20)

Vous pouvez également contacter le secrétariat du Centre Inter Paroissial de Donnemarie Dontilly au 01 60 67 31 19 (le secrétariat sera fermé pendant juillet et août, réouverture le 4 septembre). Des permanences sont assurées les mercredis et samedis de 9h30 à 11h30 (pas de permanence du samedi 16 juillet au samedi 13 août).

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE EN CAS DE CANICULE 2006



Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004, le maire doit instituer un registre nominatif des personnes de sa commune *vivant seules à leur domicile* :

âgées de plus de 65 ans, âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, et des personnes handicapées. Et ce, afin de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux.

Les demandes d'inscriptions peuvent être faites par les personnes concernées ou par un tiers (parent, voisin, médecin traitant, etc...) par écrit, par téléphone (01 64 01 77 73), ou en s'inscrivant à la mairie aux heures habituelles d'ouverture. Ce registre est confidentiel et ne sera communiqué qu'au préfet en cas d'alerte et d'urgence.

L'ORMELLE

Famille d'accueil

L'accueil familial est la possibilité pour les personnes âgées de continuer à profiter de ce que la vie peut encore leur apporter comme plaisir en gardant une vie sociale au sein d'une famille plus conviviale que dans une grande structure.

Cette forme d'accueil à titre payant est sous la compétence exclusive du Conseil Général qui délivre l'agrément à l'accueillant.

Pour plus de renseignements :

Famille DUVAL (Joëlle)

23 route d'Everly – les Ormes sur Voulzie

Tél : 01 64 00 13 38



BREVET DES COLLÈGES

Félicitations à tous nos jeunes qui ont réussi leur brevet des collèges !

Comme tous les ans, le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) des Ormes les récompense en leur offrant un bon d'achat.

Venez-vous inscrire en mairie avant fin août et nous vous souhaitons la même réussite pour vos futurs examens.



HORAIRES DE VACANCES DE LA SOUS - PRÉFECTURE DE PROVINS

Du 3 juillet au 1^{er} septembre 2006 inclus, les services de la sous-préfecture, y compris le service des étrangers sont ouverts au public :

De 9h00 à 13h00

Lundi, mardi, jeudi et vendredi



LES RESTOS DU COEUR

Les inscriptions se font au : Centre de Bray sur Seine

Rue de la fontaine – tél : 01 60 67 10 11

Les distributions continuent jusqu'au 9 août et recommencent du 30 août au 25 octobre 2006 (le mercredi de 14h à 15h).

Par ailleurs, tous les dons alimentaires de longue conservation et les produits d'hygiène sont les bienvenus.